



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

**N° Spécial**

**05 Août 2019**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

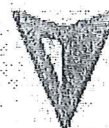
**N° Spécial DRIHL du 05 Août 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIHL/UD92/ SHAL N° 2019-60	09.07.2019	Arrêté conjoint portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux de Vallée-Sud-Grand Paris.	3



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DES HAUTS-DE-SEINE



Vallée Sud  
Grand Paris

**ARRÊTÉ DRIHL / UD 92 / SHAL conjoint N° 2019-60 du 09/07/2019  
portant approbation des orientations de la politique intercommunale d'attribution  
des logements sociaux de Vallée Sud - Grand Paris**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Le Président  
Vallée Sud – Grand Paris**

- VU le Code de la Construction et de l'habitation,
- VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment l'article 8,
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme renoué, notamment l'article 97 ;
- VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment l'article 70 ;
- VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment l'article 114 ;
- VU la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris n° CT 2017/097 du 19 décembre 2017 relative à l'engagement des démarches pour la mise en place de la conférence intercommunale du logement ;
- VU la délibération du Conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris n° CT 2018/081 du 20 novembre 2018 relative à la désignation des représentants de la conférence intercommunale du logement de Vallée Sud - Grand Paris ;
- VU l'arrêté préfectoral DRIHL / UD 92 SHAL n° 2018-121 du 20 décembre 2018 fixant la composition de la conférence intercommunale du logement (CIL) de l'Etablissement Public Territorial « Vallée Sud - Grand Paris » ;
- VU le document cadre d'orientations adopté par la conférence intercommunale du logement du 25 juin 2019 ;

Considérant que les objectifs d'attribution en faveur du rééquilibrage territorial et du renforcement du droit au logement respectent les orientations prévues par l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation ;



Considérant que les orientations définies par le document cadre seront affinées au fur et à mesure de sa mise en œuvre en fonction de l'approfondissement de la connaissance relative aux dynamiques de peuplement et aux différents leviers envisageables ;

**ARRETEMENT**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le document cadre d'orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux de Vallée Sud - Grand Paris, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**Article 2** : Le document cadre d'orientations de la politique intercommunale en matière d'attribution des logements sociaux de Vallée Sud - Grand Paris sera annexé aux conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.


**Article 3** : Le Préfet des Hauts-de-Seine et le Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le Préfet des Hauts-de-Seine



Pierre SOUBELET

Le Président de Vallée Sud - Grand Paris



Jean-Didier BERGER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>